

Dispositifs de formation professionnelle et financement

Les dispositifs liés à la formation professionnelle continue permettent à l'employeur d'accompagner l'adaptation et l'évolution des salariés à leur poste de travail en contrepartie d'une contribution obligatoire fixée en fonction de l'effectif salarié de l'association.

Le COSMOS édite chaque année le guide de présentation des dispositifs de formation et leurs financements par l'intermédiaire de l'AFDAS, opérateur de compétence-OPCO collecteur des contributions pour le financement de la branche sport – [Guide 2024*](#)

Un référent AFDAS est disponible dans chaque région pour accompagner les démarches : [liste des référents*](#)

Différents dispositifs peuvent être activés à l'initiative du salarié ou de l'employeur :

- [Le Compte personnel de formation CPF*](#)
- [Le Conseil en évolution professionnelle*](#)
- [La validation des acquis de l'expérience \(VAE\)*](#)